

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-46

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 1

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 21 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet CONVENTIONS DE SERVITUDE ET DE MISE A DISPOSITION AVEC ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration, de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux engagés par ENEDIS doivent emprunter les parcelles communales D1165, E2355, F780.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de servitude avec ENEDIS et une convention de mise à disposition pour l'implantation de 2 supports et un poste de transformation de courant électrique.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 005-210500583-20240701-202446-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer les conventions de servitude et de mise à disposition
avec ENEDIS.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



MAIRIE DE FREISSIN
Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.
Htes-Alpes